

FONDS D'APPUI AUX INITIATIVES
ECONOMIQUES DES JEUNES

NOTE D'INFORMATION

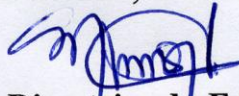
Pour bénéficier de l'accompagnement du Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes (FAIEJ), tout primo-entrepreneur doit fournir un dossier comprenant :

1. Un formulaire d'enregistrement (*disponible au secrétariat du FAIEJ/CRV*)
2. Une lettre de demande de financement
3. Une déclaration sur l'honneur
4. Une copie simple de la pièce d'identité
5. Une photo passeport

Le demandeur doit se présenter en personne au secrétariat du FAIEJ du Centre Régional de Volontariat de sa région pour les formalités. Il lui est délivré après dépôt du dossier, un récépissé. Le demandeur devra repasser dans un délai de quinze (15) jours pour le retrait de l'autorisation de formation si son dossier est accepté.



Fait à Lomé, le 13 février 2013


La Directrice du FAIEJ